



Zoom
Zoom sur...

Zoom sur...

Zoom sur...

Zoom sur...

Zoom sur...

Zoom sur...

L'accord de coopération entre la FAR/MFQ et le Groupe AFNOR

La Déclaration commune AFNOR - FAR/MFQ en vue
d'une coopération en matière de Responsabilité Sociétale
et Développement Durable

De la prise de conscience que les ressources de la planète sont limitées et que le développement économique mondial doit en tenir compte, émerge le concept de Développement Durable et sa conséquence sur tous les acteurs économiques, privés et publics : leur Responsabilité Sociétale.

Ce concept conduit à un élargissement de la notion de performance qui doit tenir compte des facteurs économiques, mais aussi environnementaux et sociaux associés à de bonnes pratiques de gouvernance.

Quels que soient leur taille ou leur domaine d'activité, à plus ou moins court terme, l'intérêt des acteurs économiques pour garantir leur pérennité, est de prendre en compte ce concept de Développement Durable.



A leur intention, en liaison étroite avec les professions et les pouvoirs publics :

- Le Groupe AFNOR a engagé un programme d'actions cohérent et complet sur le Développement Durable : Normalisation avec le Guide SD 21 000, Valorisation des positions et pratiques françaises dans les travaux internationaux qui s'engagent, Expérimentations régionales SD 21000 permettant d'impliquer de nombreuses PME, Diffusion de produits d'information et de formation, Ateliers de sensibilisation des entreprises en région, etc...
- La FAR/MFQ et ses associations régionales ont mis au point et déployé avec leur partenaires (ACFCI, groupe APAVE, entreprises, consultants...) la méthode FAR/DD d'aide à la mise en route qui s'adresse particulièrement aux PME/TPE quelque soit leur niveau de départ sur cette thématique.

Les deux associations s'appuyant sur le retour de leurs opérations "terrain", font le constat commun :

- Le besoin potentiel en France d'intégration des enjeux du DD peut être estimé en centaines de milliers d'entreprises alors que les démarches actuelles n'en impliquent qu'un nombre limité.
- Les démarches proposées doivent être renforcées pour permettre aux entreprises notamment

Le 02 juin 2005, en aboutissement des réunions précédentes de recherche de modalités efficaces de coordination et coopération (en particulier le 22 novembre 2004 et le 8 février 2005), les bases d'un accord entre les deux Associations (FAR/MFQ et AFAQ AFNOR) ont été consensuellement définies. Cet accord prévoit deux axes principaux de travail :

- "Coordination des actions RS/DD" : à partir de leurs expériences et en mettant en commun les enseignements recueillis, construire conjointement et appliquer des modalités pour déployer de manière complémentaire et non concurrentielle, leurs deux méthodes d'approche initiale de la prise en compte du développement durable, puis, pour concevoir et appliquer les méthodes successives d'approfondissement de la démarche ;
- "Coopération pour la mise au point des outils d'accompagnement de la démarche RS/DD" : pour progresser efficacement vers leur responsabilité sociétale, les organismes auront besoin d'exemples concrets et clairs de bonnes pratiques de management, du genre de ceux que les groupes de travail AFNOR proposent périodiquement sous forme de textes normatifs.

Les Adhérents FAR/MFQ seront sollicités pour indiquer leurs attentes les plus urgentes dans ces domaines, pour donner leur avis sur la clarté et l'opérationnalité des textes proposés par les groupes de travail.



PME/TPE d'atteindre une maîtrise des enjeux de la responsabilité sociétale suffisante pour faire face aux exigences et recommandations à venir du marché mondial.

- La simplicité des approches et propos sur ce sujet complexe est essentielle pour favoriser l'appropriation par le plus grand nombre d'entreprises.

Le Groupe AFNOR et la FAR/MFQ ont la ferme conviction qu'il est souhaitable et urgent de bâtir un partenariat renforcé. Leurs mandants sont les mêmes : les acteurs de l'économie française. Les rôles et positions sont complémentaires.

Ils considèrent que cette coopération renforcée doit porter en priorité dès le deuxième semestre 2005 et en 2006 sur de nouvelles formes de coopération prenant en compte :

- une recherche de complémentarité entre leurs programmes respectifs et les nouvelles études qu'ils engagent, avec le partage des résultats des démarches engagées,
- une action commune "pédagogique" vers les chefs d'entreprise pour faciliter l'intégration des enjeux du Développement Durable dans la stratégie et le management de leurs entreprises.

Texte intégral, version du 15/07/2005